



MME / M.
X X X
X X X

SEINE & MARNE
FRAÎCHEUR

Melun, le 3 juin 2024

Restauration Scolaire
Responsable & Local

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à promouvoir la santé et le bien-être des collégiens à travers la refonte de son système de restauration scolaire, avec pour objectif principal de garantir l'équité pour toutes les familles et une alimentation de qualité pour tous les collégiens.

C'est pourquoi le Département s'est associé à la Région Île-de-France pour créer la plateforme alimentaire « Approv'Halles » à Provins qui permettra de valoriser les producteurs locaux et de privilégier les circuits de proximité. En fournissant des produits de qualité et locaux, Approv'Halles garantit une offre alimentaire répondant aux normes les plus exigeantes en matière de santé et de nutrition.

Par ailleurs, le Département a choisi le quotient familial comme critère de tarification pour la restauration scolaire. Dans un souci de simplification, le Département a également repensé les modalités de paiement de la restauration scolaire. Les familles auront la possibilité de régler leurs factures mensuellement à terme échu, et pourront mettre en place un prélèvement automatique ou tout autre mode de paiement.

Jean-François PARIGI
Président du Département de Seine-et-Marne

Xavier VANDERBISE
Vice-président en charge des collèves

COUPON DE RESTAURATION ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

À CONSERVER



| | |
|---|-----------------|
| QUOTIENT FAMILIAL | 532 |
| TARIF CORRESPONDANT AU QUOTIENT FAMILIAL | 1.91€ |
| Nom du collégien | X X X |
| Prénom du collégien | X X X |
| Date de naissance | X X / X X / X X |
| Nom du représentant légal | X X X |
| Prénom du représentant légal | X X X |

